

Le premier e-service pour la mobilité professionnelle

Repérer les compétences transversales mobilisées dans l'exercice d'un métier et rechercher celles qui sont communes à plusieurs métiers permet de définir des zones de mobilité professionnelle. Sur cette base, le 1^{er} outil en ligne d'aide à la mobilité sur 300 métiers, sera proposé en France, dès 2010.



L'AFPA s'attache, depuis plusieurs mois, à faire un état des lieux des compétences transversales utilisées par les salariés dans leur vie professionnelle. Cette identification se base sur l'analyse des 300 métiers auxquels l'AFPA

forme, du niveau V à III, dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du tertiaire-services. Avec un objectif ambitieux en vue : proposer un e-service d'aide à la mobilité professionnelle pour le grand public et les entreprises. À l'attention des actifs comme des demandeurs d'emploi afin de les aider à se positionner par rapport à un métier envisagé. Ou à l'attention des entreprises qui recrutent ou qui doivent faire face à des mutations économiques. Les acteurs du Service public de l'emploi et des services d'orientation devraient également tirer profit de cette offre de services unique.

Ouvrir les choix des personnes

Inspiré de pratiques Nord-Américaines, cet e-service part du postulat suivant : les compétences développées dans l'exercice d'un métier peuvent être communes à d'autres métiers et éventuellement transférables si l'on veille à

mettre en place les conditions favorables à ce transfert. On peut ainsi définir des zones de proximité. Quitte à proposer, si des écarts existent entre les compétences maîtrisées par la personne et celles visées pour l'exercice du nouveau métier, un parcours de formation qui comblerait les écarts. Faire apparaître ces zones de mobilité devrait ouvrir les choix des personnes sur des possibles orientations ou reconversions professionnelles qui n'auraient peut-être pas été envisagées autrement. Intégrer ces compétences transversales dans les référentiels métiers devrait également favoriser les mobilités.

« L'AFPA a réalisé une analyse très fine des métiers avec une mesure très précise de la transférabilité d'un métier à un autre », souligne Dominique Cêtre, responsable du projet pour l'ingénierie. « Le travail n'est pas fini, nous allons maintenant l'expérimenter sur les territoires ».

Danièle Ginisty